

# Avis sur les relations entre les membres de la communauté étudiante et les membres du corps enseignant ou employé.es



## Avis de l'AEP

---

Cette note complète le précédent avis de l'Association des étudiants de Polytechnique (AEP) sur les violences à caractère sexuel (VACS) en indiquant la position de l'Association en ce qui a trait aux relations sexuelles, intimes ou amoureuses entre les membres de la communauté étudiante et les membres du corps enseignant ou les employé.es de l'École Polytechnique. Avec ses positions, l'AEP unit sa voix à celle de l'Union étudiante du Québec (UEQ) en réclamant l'interdiction de ces relations en cas de lien d'autorité direct. Brièvement, nous présenterons le contexte de cet avis, nos positions et des recommandations détaillant ces dernières.

## Contexte

---

La nouvelle loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (loi 151) demande aux établissements d'enseignement supérieur d'encadrer les relations entre les étudiant.es et les personnes détenant un lien d'autorité avec ceux-ci :

“La politique doit également inclure un code de conduite visant notamment à encadrer les liens intimes, amoureux ou sexuels qui peuvent s'établir entre un étudiant et une personne ayant une influence sur le cheminement de ses études, qu'elle soit membre du personnel ou dirigeante de l'établissement.” (Gouvernement du Québec, 2017)

L'urgence d'établir ces balises claires est de plus en plus flagrante d'autant plus suite aux récentes sorties médiatiques de victimes étudiantes dénonçant de telles relations inappropriées (Elkouri, 2018a, 2018b, 2018c). C'est dans ce contexte que l'AEP se positionne pour l'interdiction des relations entre les étudiant.es et les enseignants ou employés de Polytechnique, en cas de lien d'autorité direct. Cette position vise à s'attaquer aux violences à caractère sexuel qui peuvent survenir dans ces relations et à éviter l'entretien de telles relations dans le secret comme il le sera explicité ci-dessous.

## Positions

---

Il nous appert que le consentement est vicié dans une relation intime dans laquelle un parti dispose d'une autorité sur l'autre (UEQ, 2017a). En effet, cette autorité, dans le cas d'un professeur par

exemple, ne dispose pas seulement d'un pouvoir affectif, mais elle a aussi un pouvoir sur le futur académique de l'étudiant.e. Et malheureusement, il nous faut reconnaître, tout particulièrement dans l'actuel contexte médiatique, que "sous [le] couvert de la liberté de choix des adultes se cachent parfois des abus d'autorité qui se transforment en violences sexuelles." (UEQ, 2017b, p. 19). Ainsi, nous croyons que, même si nous avons des étudiant.es majeur.es, il faut interdire les relations entre étudiant.es et membres du corps enseignant ou employés en cas de lien d'autorité direct. Nous excluons les relations antérieures de l'interdiction en considérant les liens qui peuvent exister entre les étudiant.es du premier cycle suivant un cours et des cycles supérieurs donnant l'enseignement du cours, étant correcteur ou assistant à l'enseignement et qui auraient pu se connaître antérieurement au lien d'autorité.

### Position 1

L'AEP se positionne pour l'interdiction des relations sexuelles, intimes ou amoureuses entre les membres du corps enseignant et les membres de la communauté étudiante à Polytechnique en cas de lien d'autorité direct, excluant les relations antérieures à l'existence d'un tel lien d'autorité.

### Position 2

Que l'AEP se positionne pour l'interdiction des relations sexuelles, intimes ou amoureuses entre les employé.es de Polytechnique et les membres de la communauté étudiante en cas de lien d'autorité direct, excluant les relations antérieures à l'existence d'un tel lien d'autorité.

## Recommandations

Nos premières recommandations pour la future politique visant à prévenir et à combattre les VACS à Polytechnique ne consistent qu'en la réitération de nos deux positions.

### Recommandation 1

Que soient proscrites toutes relations sexuelles, intimes ou amoureuses entre les membres du corps enseignant et les membres la communauté étudiante à Polytechnique en cas de lien d'autorité direct, excluant les relations antérieures à l'existence d'un tel lien d'autorité.

### Recommandation 2

Que soient proscrites toutes relations sexuelles, intimes ou amoureuses entre les employés de Polytechnique occupant un lien d'autorité sur les élèves et les membres de la communauté étudiante, excluant les relations antérieures à l'existence d'un tel lien d'autorité. Ces employés incluent notamment les membres de la sûreté, les directeurs des départements, les dirigeants de Polytechnique et les employés des services de stage, des services aux étudiants et du registrariat.

L'interdiction de ces relations amène immédiatement à la question de son opérationnalisation. Comme le signale Christine Grou de l'Ordre des psychologues du Québec (Elkouri, 2018c), il est " impossible d'empêcher les gens de tomber amoureux". L'interdiction doit donc s'opérationnaliser par la cessation du lien d'autorité. Par exemple, advenant une telle relation, un.e professeur.e doit cesser d'être l'enseignant.e de l'élève avec qui est entretenue la relation. Ce cas de figure risque toutefois d'être plus fréquent entre les étudiant.es et des chargé.es d'enseignement, assistants ou correcteurs aux cycles supérieurs. Finalement, les employés disposant aussi d'une autorité doivent se retirer de leur fonction en lien avec l'étudiant.e concerné.e.

### **Recommandation 3**

Que ces interdictions se concrétisent par la cessation de tout lien d'autorité entre le membre du corps enseignant ou l'employé.e et l'étudiant ou l'étudiante concerné.e.

Toutefois, les étudiants et étudiantes ne doivent pas être pénalisés.es par cette cessation du lien d'autorité. Il ne serait donc pas acceptable de retirer un.e étudiant.e d'un cours si cela retarde son cheminement académique. D'autres accommodements devront alors être prévus pour minimiser la force du lien d'autorité.

### **Recommandation 4**

Que la cessation du lien d'autorité ne se fasse pas au détriment de l'étudiant ou de l'étudiante concerné.e.

Finalement, afin de prévoir les accommodements nécessaires à l'interdiction et afin de pouvoir appliquer les contraintes de la politique, il est nécessaire que ces relations soient dévoilées aux autorités responsables.

### **Recommandation 5**

Que toutes relations sexuelles, intimes ou amoureuses entre les membres du corps enseignant ou les employés de Polytechnique et les membres de la communauté étudiante soient révélées à l'autorité responsable de l'application de la politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel de Polytechnique.

## **Conclusion**

L'AEP se positionne pour l'interdiction des relations sexuelles, intimes ou amoureuses entre les membres de la communauté étudiante et les membres du corps enseignant ou les employés.es en cas de lien d'autorité entre les partis concernés. Toutefois, l'opérationnalisation de cette position nous force à la concrétiser par la cessation de tout lien d'autorité entre les partis en relation. Nous ne proposons donc pas de mesures disciplinaires comme le renvoi d'un parti de Polytechnique. En

effet, une telle mesure risquerait d'être contre-productive en favorisant une culture du secret et donc du silence, nuisant à la prévention et à la lutte des VACS.

## Sources

---

Gouvernement du Québec (2017). Projet de loi n°151 : Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Loi sanctionnée le 8 décembre 2017. Repéré en ligne le 2018-02-14 : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-151-41-1.html>

Elkouri, R. (2018a). Relations profs-étudiants: l'Université de Montréal fait son mea culpa. La Presse, Montréal. Repéré en ligne le 2018-02-14 : <http://www.lapresse.ca/actualites/enquetes/201802/04/01-5152564-relations-profs-etudiants-universite-de-montreal-fait-son-mea-culpa.php>

Elkouri, R. (2018b). Université de Montréal: briser l'omerta. La Presse, Montréal. Repéré en ligne le 2018-02-14 : [http://www.lapresse.ca/actualites/enquetes/201802/04/01-5152565-universite-de-montreal-briser-lomerta.php?utm\\_categorieinterne=trafficdrivers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_meme\\_auteur\\_5152564\\_article\\_POS4](http://www.lapresse.ca/actualites/enquetes/201802/04/01-5152565-universite-de-montreal-briser-lomerta.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_meme_auteur_5152564_article_POS4)

Elkouri, R. (2018c). Les relations profs-étudiants en pleine lumière. La Presse, Montréal. Repéré en ligne le 2018-02-14 : <http://www.lapresse.ca/actualites/enquetes/201802/04/01-5152567-les-relations-profs-etudiants-en-pleine-lumiere.php>

UEQ (2017a). Mémoire de l'Union étudiante du Québec déposé à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre des auditions sur le projet de loi 151.

UEQ (2017b). Mémoire déposé dans le cadre des consultations sur les violences à caractère sexuel. Repéré en ligne le 2018-02-14 : <https://unionetudiante.ca/download/memoire-depose-cadre-consultations-violences-a-caractere-sexuel/>